
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ottawa, 17 février, 2017

COMMENTAIRES DE MGR PRENDERGAST AU SUJET DE LA SENTENCE REÇUE PAR UN PRÊTRE D'OTTAWA RECONNU COUPABLE D'ACCUSATIONS CRIMINELLES

En apprenant que Jacques Faucher, un prêtre de l'archidiocèse d'Ottawa à la retraite, avait reçu sa sentence suite au verdict de culpabilité pour des accusations criminelles de grossière indécence et d'attentat à la pudeur, Monseigneur Terrence Prendergast, s.j., archevêque d'Ottawa, a fait la déclaration suivante :

« Lorsque Jacques Faucher a été accusé en février de l'année 2013, je l'ai suspendu de l'exercice de tout ministère et je lui ai interdit de se présenter comme étant un prêtre catholique. Aujourd'hui, étant donné la sentence reçue suite à sa condamnation pour grossière indécence et attentat à la pudeur, cette suspension et cette interdiction demeurent en vigueur indéfiniment.

Notre diocèse s'est engagé à créer un environnement sécuritaire dans l'Église pour les mineurs et les autres personnes vulnérables. Nous nous sommes engagés aussi à soutenir toute démarche qui vise à assurer justice et réconciliation aux victimes d'abus de la part d'un membre du clergé. En outre, nous suivons les exigences du droit canonique et les exigences procédurales les plus récentes du Vatican exigeant que les cas d'abus de mineurs par des prêtres soient signalés au Vatican.

Nous respectons la décision des tribunaux. J'invite les fidèles à se joindre à moi et à prier pour la guérison et la réconciliation des victimes. »

Aucun autre commentaire ne sera émis à ce moment.

-30-